

Rote Erde, tote Erde?

Die deutschen Grünen und die SozialdemokratInnen zittern: Sollten die Prognosen zur Landtagswahl am kommenden Sonntag in Nordrhein-Westfalen Recht behalten, neigt sich die rot-grüne Epoche dem Ende entgegen. In Umfragen liegen CDU/CSU mit 46 Prozent weit vor der SPD mit 28 Prozent der Stimmen. Zusammen mit den neun Prozent der FDP hätte eine schwarz-gelbe Koalition die absolute Mehrheit - und SPD plus Grüne lägen bei 36 Prozent. Da hilft auch Franz Münteferings verbales, hektisches Rudern nicht mehr viel: Nach dem Vergleich von Kapitalisten mit Heuschrecken setzte er noch eins drauf und bezeichnete Jürgen Rüttgers, CDU-Herausforderer von Noch-Landeschef Peer Steinbrück (SPD), kurzerhand als "Weichei". Der rote Notstand ist aber hausgemacht. Hartz IV, fehlende Vermögenssteuer, noch mehr Steuerfreiheit für Unternehmen. In Scharen laufen den Sozialdemokraten die Mitglieder davon. Westfälische Zeitungen meldeten diese Woche überdies, die SPD ließe ihre Wahlplakate von Ein-Euro-Jobbern kleben. Dann droht auch noch Ungemach von links: Die Wahlalternative Arbeit und soziale Gerechtigkeit tritt ebenfalls an. Die WahlforscherInnen prognostizieren ihnen 1,5 bis zwei Prozent Stimmen. Das könnte womöglich reichen, um die letzte rot-grüne Landesregierung zu Grabe zu tragen.

Ungeordnete Schuldiskussion

"Nicht den richtigen Ansatz" hat Schullehrer und CSV-Fraktionschef Michel Wolter die Diskussion um die Abschaffung der Hausaufgaben in einer Stellungnahme im Wort genannt und davor gewarnt, "die Reihenfolge der Etappen" einer Bildungsreform durcheinander zu werfen. Nun hat Erziehungsministerin Mady Delvaux-Stehres (LSAP) gekontert. "Michel Wolter hat offensichtlich meine 'lettre circulaire de printemps' nicht richtig gelesen", sagte sie gegenüber der woxx. Davon, die Hausaufgaben komplett abzuschaffen, habe sie "zu keinem Zeitpunkt gesprochen". Vielmehr sei es ihr darum gegangen, die Eltern und die Lehrer in der Grundschule für den Sinn und den Stellenwert von Hausaufgaben zu sensibilisieren. Die aktuelle Debatte begrüßt die Ministerin ausdrücklich. "Es ist gut, dass sich die Schulpartner nun mit diesen Fragen auseinandersetzen." Delvaux-Stehres räumte ein, das Thema sei ein "sensibles". Dennoch bleibe sie weiterhin davon überzeugt, dass Hausaufgaben "eine der Ursachen für ungleiche Chancen von Kindern" sind und "in Luxemburg oft zu dirigistisch" gehandhabt würden. Die Ministerin verwahrte sich zudem gegen Vorwürfe, sie habe den Koalitionspartner nicht genügend in ihre Pläne eingeweiht. "Die 'lettre' ist eine ministeriale Kompetenz", betonte Delvaux-Stehres.

Conseil d'Etat: réforme minimale

"Déi Gréng" reproche au gouvernement de ne pas aller assez loin avec son projet de loi portant réforme du Conseil d'Etat. Lors d'une conférence de presse jeudi matin, leur groupe parlementaire a proposé sept éléments "pour une réforme en profondeur". Ce sont surtout l'introduction de la parité et l'incompatibilité du mandat de membre du Conseil d'Etat avec la fonction de haut fonctionnaire qui méritent ce label. Les autres propositions traitent essentiellement de la façon dont sont nommé-e-s les conseillers et conseillères ainsi que la représentativité des partis au sein de l'institution. Ce qui étonne quelque peu, c'est le revirement que les Verts opèrent quant à la fonction du Conseil d'Etat. En 2000 encore, le parti avait plaidé pour une remise en question fondamentale de cet organe, esquissant dans ses "30 Schrëtt fir méi Matbestëmmung": "Déi Gréng wollen aus dem Staatsrat nach dem Vorbild anderer Länder eine zweite Kammer (Senat) machen." Aujourd'hui, ils "ne souhaitent pas faire du Conseil d'Etat une deuxième chambre à l'instar du Sénat belge ou français". Le nombre de sièges Verts au Conseil d'Etat serait-il devenu plus important qu'une véritable réforme en profondeur?

Le député socialiste Ben Fayot avait incité le Gouvernement à créer la Commission d'étude sur les spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945. La commission a été lancée en 2002, on vient de lui couper le budget.

(photo: Christian Mosar)



SPOLIATIONS

"Le Luxembourg doit prendre au sérieux son devoir de mémoire"

woxx: *En janvier 2002, la Commission d'étude sur les spoliations des biens juifs a tenu sa première réunion. Les premiers résultats devaient être rendus publics dans un délai de quinze mois. Trois ans plus tard, c'est le calme plat.*

Ben Fayot: La commission fait un travail d'accompagnement et d'orientation de l'équipe des historiens, qui font leur travail sur les dossiers dans une grande indépendance. Cela consiste dans une analyse des dossiers individuels. La réunion de janvier 2002 a été la première et la dernière de la commission. J'ai interrogé le président de la commission, l'historien Paul Dostert, sur ce silence. Il m'a fait savoir que les archives sur les dommages de guerre, un des fonds de recherche les plus importants de son équipe, sont en mauvais état et sont en train d'être nettoyées. Mais il m'a également signalé que les budgets prévus pour le nettoyage ont disparu du budget 2005 et que donc le travail ne peut plus être continué.

Comment jugez-vous cette décision?

Je suis scandalisé par le fait que ce projet important soit ralenti pour une simple question budgétaire. Au Luxembourg, malheureusement, il arrive souvent que, malgré les bonnes intentions des responsables, des initiatives annoncées finissent en queue de poisson. C'est une question de priorités politiques qu'on se donne. Est-ce que le Luxembourg est prêt à aborder l'époque de la guerre? Est-ce qu'il veut s'en donner les moyens? En France et en Belgique, des commissions analogues ont pu vérifier, dans l'espace de deux ou trois ans, si les biens spoliés ont été restitués ou si les spoliations ont été indemnisées de façon correcte. Il me semble important que le

Luxembourg prenne au sérieux son propre devoir de mémoire, notamment en ce qui concerne la communauté juive. Et le temps presse: de moins en moins de victimes sont encore en vie. D'ailleurs, le Consistoire israélite vient de faire parvenir une lettre au Premier Ministre pour l'interroger sur la paralysie de la commission.

Comment se fait-il que les archives soient dans un si mauvais état?

Les archives sont un instrument essentiel d'un Etat, mais au Luxembourg, il n'existe pas de réelle culture consistant à les respecter et à les traiter avec sérieux. Les administrations de l'Etat manquent d'instruments pour collecter, inventorier et mettre à disposition du public leurs documents. Les Archives nationales manquent de personnel et de budget pour centraliser efficacement les efforts. Enfin, il manque des règles selon lesquelles les administrations devraient procéder.

Il est frappant que c'est essentiellement la communauté juive qui est touché par ce laisser-faire.

Non, la problématique des dommages de guerre ne concerne pas uniquement cette communauté. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une résistance subconsciente à ce devoir de mémoire-là. Je suis plutôt d'avis

que les personnes qui ont été affectées à cette tâche sont déjà surchargées par d'autres occupations et ne disposent pas d'assez de temps et de ressources pour la mener à bien.

Pourquoi a-t-on attendu un demi-siècle pour reprendre la question des spoliations?

L'analyse historique évolue souvent par vagues, on perçoit des hauts et des bas de la recherche. Les générations plus jeunes ont une approche différente de celles des générations qui ont vécu la guerre. Par ailleurs, mes entretiens avec des membres du Consistoire israélite, alors que je préparais ma proposition de loi, m'ont montré que s'il y a certainement un intérêt et une disposition à ce que cette analyse soit faite, il y a en même temps une grande retenue. Ils craignent de s'exposer au reproche de vouloir tirer profit du tort qu'on leur a fait.

Du fait de l'annexion de notre pays, l'Etat luxembourgeois n'a jamais été considéré comme co-responsable des actes nazis. Néanmoins, l'administration semble parfois avoir collaboré avec zèle à l'"aryanisation".

Nous connaissons mal le fonctionnement de l'administration luxembourgeoise pendant la Guerre, surtout en ce qui concerne ses niveaux moyen et inférieur. Il m'est impossible de

savoir si ces fonctionnaires partageaient l'idéologie nazie, s'ils collaboraient. C'est une question qui devrait être clarifiée.

L'exposition actuelle "Le grand pillage" démontre que pendant la Guerre, des milliers de Luxembourgeois ont acheté les biens confisqués. N'était-ce pas aussi une façon de se rendre coupable?

La plupart de ces gens ont certainement agi dans l'inconscience. Néanmoins, ils ont dû savoir d'où provenaient ces biens. La question du financement de la guerre par les confiscations des biens des victimes du nazisme, qui occupe actuellement le public allemand, pourrait également être posée au Luxembourg. Notre pays, contrairement à d'autres, avait été intégré dans le système étatique allemand.

La loi de 1950 "concernant l'indemnisation des dommages de guerre" n'avait pas différencié entre spoliation de bien juifs et non juifs. Aujourd'hui, cela peut paraître choquant.

Durant les années cinquante, le point de vue du Luxembourg - et d'ailleurs d'autres pays - était celui d'un destin commun. Cette approche s'explique par la peur de procéder à une catégorisation de la souffrance. Il est difficile de juger si derrière cette approche se cache un certain antisémitisme. En tout cas, l'envergure du destin des juifs n'a été prise en compte en Europe qu'à partir des années 70. Par exemple, la discussion autour d'Auschwitz n'a commencé qu'à partir de ce moment. Ma proposition de loi s'est concentrée sur la question juive: il ne s'agissait pas de procéder à une analyse historique globale, mais de s'attaquer à un problème concret - dans l'espoir qu'en regardant les choses par le petit bout de la lorgnette, on puisse cerner des mécanismes et des attitudes concrets.

Comment expliquez-vous que l'histoire de la communauté juive dans le contexte de la Deuxième Guerre mondiale ait été si peu traitée dans l'historiographie luxembourgeoise?

Cela s'explique en partie par la nature du Consistoire israélite. Au Luxembourg, la communauté juive est extrêmement bien intégrée. Cet effort d'intégration explique peut-être la retenue vis-à-vis d'un dévoilement de l'antisémitisme. Bien sûr, une telle analyse aurait également comme conséquence que, comme dans toute autre communauté, sa cohérence apparente serait remise en question. Ainsi, il y a sûrement eu des ressentiments de la part des membres modestes de la communauté envers les membres plus aisés, qui pendant la Guerre avaient les moyens financiers d'organiser leur fuite. Et puis, la plupart des membres de la communauté juive n'ont peut-être pas envie de s'occuper continuellement du passé, ils veulent simplement vivre comme des Luxembourgeois normaux.

Interview: Renée Wagener

Ben Fayot

Par le biais d'une proposition de loi, le député socialiste et historien, avait invité en décembre 2000 le gouvernement à créer une commission d'étude sur la spoliation des biens juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale. Lorsque le gouvernement a effectivement institué une telle commission, calquée sur le modèle de la France et de la Belgique, Ben Fayot en est devenu membre, aux côtés d'autres historien-ne-s, de membres du Consistoire israélite et de membres d'organisations de la Résistance.